Fos Cavaou : procédure de commercialisation – juin 2025



Fosmax LNG commercialise la capacité suivante au terminal méthanier de Fos Cavaou ('Capacité') :

- 1 050 GWh avec une Fenêtre d'Arrivée le 4 juin 2025 ('Capacité')

Conformément à la Délibération 2023-281 de la CRE du 13 septembre 2023, cette Capacité est proposée pour une allocation par enchère.

Une enchère spécifique est organisée sur la plateforme PRISMA et prend la forme d'une enchère ascendante ('Enchère') :

- Pour la Capacité, l'Enchère débute vendredi 4 avril 2025 ('jour J') à 10h (heure de Paris).

1.1 Inscription

Les expéditeurs souhaitant participer doivent préalablement s'inscrire le mercredi 2 avril 2025 :

- Auprès de Fosmax LNG en renvoyant dûment complété et signé le Formulaire d'inscription, téléchargeable à l'adresse suivante : https://www.elengy.com/medias/actualites, par courriel à l'adresse électronique suivante : Foscavaou-Development@fosmax-lng.com.
- Sur la plateforme PRISMA à l'adresse suivante : https://app.prisma-capacity.eu/platform/#/start

Une fois son inscription validée par Fosmax LNG, l'expéditeur a le statut de Participant.

1.2 Déroulement de l'Enchère

L'Enchère est constituée d'une phase d'un ou plusieurs tours ('**Tour**') d'enchère successifs ('**Phase Ascendante**') suivie, le cas échéant, d'une phase d'un Tour en Pay-as-Bid ('**Phase Pay-as-Bid**').

Quelle que soit la phase, toute demande enregistrée à la fin de chaque Tour est engageante et le Participant ne peut pas se rétracter ou soustraire sa demande.

Les paramètres de l'Enchère (Incrément de Prix, durée des Tours) seront communiqués aux Participants uniquement, au plus tard la veille de l'Enchère (jour J-1).

Le prix de vente de la Capacité est exprimé en Euros.

1.2.1 Déroulement de la Phase Ascendante

Au cours de chaque Tour de la Phase Ascendante, il est demandé au Participant de confirmer ou non sa demande d'acquisition de la Capacité au prix du Tour (P_T). L'absence de réponse du Participant dans les délais impartis vaut renonciation à sa demande de Capacité au prix P_T . Un Participant ayant renoncé à sa demande de Capacité lors d'un Tour donné n'est pas autorisé à participer au Tour suivant.

Lors du premier Tour (Tour 1), le prix de vente P_{T1} de la Capacité est son prix régulé :

soit 1 131 100 euros pour la Capacité.

Lors des Tours suivants, le prix de la Capacité augmente par incréments successifs, le cas échéant :

- 'Incrément de Prix' : palier d'augmentation de prix fixé par l'Opérateur.

'Demande' est le nombre de Participants demandant à acquérir la Capacité au prix du Tour en vigueur.

Fos Cavaou : procédure de commercialisation – juin 2025



'Offre' est la Capacité, c'est-à-dire un (1) lot non divisible.

La Phase Ascendante se déroule de la manière suivante :

- o Si la Demande est strictement inférieure à l'Offre lors du Tour 1 :
 - La Phase Ascendante s'arrête.
 - L'Enchère se termine et est déclarée infructueuse. La Capacité n'est pas allouée.
- Si la Demande est égale à l'Offre lors d'un Tour T (T≥1) :
 - Le prix d'adjudication est le prix de ce Tour P_T.
 - La Phase Ascendante s'arrête.
 - L'Enchère s'arrête et l'Opérateur procède à l'allocation de la Capacité au Participant ayant confirmé sa demande d'acquisition au cours du Tour T.
- Si la Demande est supérieure à l'Offre lors d'un Tour T (T≥1) :
 - Il n'y a pas d'allocation.
 - La Phase Ascendante se poursuit avec le Tour T+1 dont le prix P_{T+1} est égal à : P_T + Incrément de Prix.
 - Et ainsi de suite.
- Si la Demande est strictement inférieure à l'Offre à l'issue d'un Tour T (T>1):
 - Il n'y a pas d'allocation.
 - La phase Ascendante s'arrête.
 - L'Enchère se poursuit par la Phase Pay-as-Bid.

1.2.2 Déroulement de la phase Pay-as-Bid

Lors de la Phase Pay-as-Bid, un dernier Tour d'enchère est organisé au cours duquel le Participant est invité à indiquer un prix d'acquisition pour la Capacité.

Pour être autorisé à participer à la Phase Pay-as-Bid, le Participant doit avoir confirmé sa demande d'acquisition au dernier Tour de la Phase Ascendante pour lequel une Demande a été exprimée.

Le prix proposé par le Participant doit être <u>supérieur ou égal</u> au prix du dernier Tour de la Phase Ascendante pour lequel une Demande a été exprimée.

La Capacité est allouée au Participant qui soumet le prix le plus haut, à ce prix.

Dans le cas où plusieurs Participants remettraient le même prix, la Capacité sera allouée au Participant ayant répondu en premier.

Fos Cavaou : procédure de commercialisation – juin 2025



Dans le cas où aucune Demande n'est exprimée lors de la phase Pay-as-Bid, l'Opérateur procède à un tirage au sort pour départager les Participants du dernier Tour de la Phase Ascendante pour lequel la Demande exprimée était supérieure à l'Offre, la Capacité étant alors allouée au prix dudit Tour.

1.3 Allocation de la Capacité

Au cas où l'Enchère serait toujours en cours le jour J à 18h, le processus s'arrêtera et reprendra le lendemain à partir de 10h, soit le jour J+1, et ainsi de suite pour les jours ouvrés suivants.

L'allocation de la Capacité par Fosmax LNG est engageante pour les deux parties.

Les résultats seront transmis aux Participants, dès que possible, à l'issue du processus sur PRISMA.

Si aucune Demande n'est exprimée dans le cadre de cette procédure pour une Capacité, elle sera publiée par Fosmax LNG et accessible en premier arrivé/premier servi, selon les modalités usuelles.

1.4 Précisions sur les modalités contractuelles

Le principe d'obligation minimum de paiement défini au paragraphe 11.2 de l'annexe 2 du Contrat d'Accès au Terminal Méthanier de Fos Cavaou s'appliquera au prix auquel la Capacité a été allouée.

Une Garantie de Paiement telle que définie au paragraphe 12.1 de l'annexe 2 du Contrat d'Accès au Terminal Méthanier de Fos Cavaou devra être mise en place au plus tôt après l'allocation de la Capacité et, dans tous les cas, avant le Déchargement.